



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
Reçu en préfecture le 29/02/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240122-D\_2024\_1\_9B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2024\_1\_9**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente de CHAMBONAS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Voie douce \_ traversée  
de Saint-Paul-le-Jeune, marché  
voie douce - choix des  
entreprises**

**Pouvoirs** :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

Dans le cadre du projet départemental de liaisons des voies douces, la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes (CCPVC), soutenue par l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes, a entrepris l'opération d'aménagement de la traversée du bourg de Saint-Paul-le-Jeune, afin de résorber la dernière discontinuité dans le tronçon de la Via Ardèche relevant de la Communauté de communes. Cette liaison prend place entre le bâtiment « Repaire » côté nord et les logements sociaux d'Ardèche Habitat au sud pour un linéaire d'environ 600ml. Pour mémoire, des subventions sont déjà acquises pour environ 70% des dépenses estimées à 250 000€ HT (incluant d'autres travaux de sécurisation de tunnels et carrefours \_ hors du présent marché). Les travaux prévus dans cette consultation font suite aux travaux réalisés en 2019 et 2022 dans le cadre d'autres tranches de travaux reliant Beaulieu jusqu'à Gagnières dans le Gard.

Un groupement de commandes a été monté avec la commune afin d'harmoniser des travaux connexes à la voie, notamment à la hauteur de la place du village. Par délibération du 27 novembre 2023, la Communauté de communes assurera la coordination d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Paul-le-Jeune (délibération concordante de la commune du 15 septembre 2023) en lien avec la maîtrise d'œuvre (SDEA, Naldéo) et assurera le suivi des travaux. Les études ont été conduites en articulation étroite avec la commune.

La Commission d'appel d'offres informelle réunie le 22 janvier 2024 a procédé à l'examen des offres reçues le 17 janvier à 12h00 suite à une publication sur la plateforme achatpublic.com.

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

L'ensemble de l'opération est alloti. Elle est décomposée en 1 lot unique comprenant les VRD et divers.

Cinq dossiers ont été reçus et enregistrés dans les délais impartis :

<b>COLAS France - ETABLISSEMENT LE POUZIN</b>
<b>LAUPIE SAS 30410 MEYRANNES MANDATAIRE MIGMA SA 26270 LORIOLE CO-TRAITANT</b>
<b>SARL ETABLISSEMENT JOUVERT 30110 LAVAL-PRADEL MANDATAIRE BOYER TP CANALISATION 07460 BANNE</b>
<b>SATP Société Ardéchoise de Travaux Publics Route de Montélimar 07200 AUBENAS</b>
<b>SAS ROUSTANG TP 07260 JOYEUSE</b>

Afin de faciliter le travail de la commission, il a été procédé à l'ouverture des dossiers de candidatures, afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique jointe à la présente délibération. Cette analyse est présentée sous forme d'un tableau synthétisant les éléments permettant l'examen des conditions de recevabilité des candidatures.

Tous les dossiers sont complets. Les critères intervenant pour la sélection des offres admises sont :

- Valeur technique sur 50 points
  - Méthodologie d'exécution du chantier sur 20
  - Moyens d'exécution (humains et techniques) affectés au chantier sur 10
  - Précisions et justification du planning d'exécution remis sur 10
  - Garanties apportées et mesures prises en termes de protection de l'environnement, de sécurité et de qualité de réalisation sur 10.
- Prix sur 40 points
- Délai global d'exécution sur 10 points.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, la Commission d'appel d'offres ad hoc décide d'attribuer les marchés de la manière suivante :

<b>LOT N°1 : Voirie Réseaux Divers</b>	<b>GROUPEMENT S.A.R.L CDD - S.A.R.L. JOUVERT - S.A.R.L. ETABLISSEMENT BOYER TP CANALISATION La Thuillère Mercoïrol 30110 Laval-Pradel et 180 Impasse des Sensils 07460 Banne</b>	<b>Montant : 234 841.65 € HT</b>
--	--	----------------------------------

Le détail de ce classement est joint au présent rapport.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :**

**DE RETENIR** l'offre proposée par le Président après examen de la CAO ad hoc élargie à la commune de Saint-Paul-le-Jeune, à savoir l'offre en tant que co-mandataires le groupement S.A.R.L CDD \_ S.A.R.L. JOUVERT \_ S.A.R.L. ETABLISSEMENT BOYER TP CANALISATION, pour un montant de 234 841,65€ HT,

**DONNE** mandat au Président pour notifier les marchés aux entreprises et réaliser les formalités administratives nécessaires,

**DESIGNE** le Président Joël FOURNIER et le Vice-président Christian MANIFACIER pour suivre le bon déroulement des travaux et assurer le lien avec la commune de Saint-Paul-le-Jeune dans le cadre du groupement de commande,

**DONNE** mandat au Président pour réaliser tous les actes et procédures nécessaires au bon aboutissement de la phase travaux.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240122-D\_2024\_1\_9B-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 22/01/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le